



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

FC/pk

P.V. CEB 18

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 06 octobre 2014

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 12 mai et du 15 juillet 2014
2. Autorisations de transferts de crédits non limitatifs prévus aux articles budgétaires:
- Analyse des transferts concernant l'exercice budgétaire 2014
3. Calendrier des travaux de la commission
4. Divers

*

Présents: Mme Diane Adehm, M. André Bauler rempl. Mme Anne Brasseur, M. Eugène Berger, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, Mme Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés: M. Frank Arndt, Mme Anne Brasseur, M. Roger Negri, M. Justin Turpel, M. Michel Wolter

*

Présidence: Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 12 mai et du 15 juillet 2014**

Les projets de procès-verbal ont été approuvés.

2. **Autorisations de transferts de crédits non limitatifs prévus aux articles**

budgétaires:

- analyse des transferts concernant l'exercice budgétaire 2014

La Commission note que de nombreux transferts concernent encore le douzième provisoire sans qu'il en ait nécessairement été fait mention dans le courrier adressé à la Chambre.

La Commission rappelle que les crédits concernant des abonnements, frais de bureau et la fourniture en consommables (bureautiques ou informatiques) devraient figurer au budget régulier. Il s'agit en effet de dépenses récurrentes et donc prévisibles dès l'établissement du projet de budget.

En ce qui concerne les abonnements, la commission suggère également que les différents ministères et administrations réexaminent leurs besoins et fassent abstraction des publications éventuellement devenues sans intérêt pour leur travail.

Certaines dépenses ont attiré l'attention pour leur envergure ou le manque d'information quant à leur affectation. Les ministères suivants sont concernés:

Sécurité intérieure

- les crédits de l'article 06.1.12.040 (frais de bureau) sont insuffisants. Le transfert concerne la somme de 50.000 euros. Explication donnée par le Ministre de la Sécurité intérieure: « budget insuffisant suite à l'évolution des prix du matériel de bureau et plus spécialement des consommables bureautiques ».

Culture

Les crédits inscrits à l'article 02.0.33.017 «Participation au financement des activités de l'agence Luxembourgeoise d'action culturelle» sont insuffisants et doivent être majorés d'un montant de 6509 euros. La Ministre justifie le transfert comme suit: «Le transfert est devenu nécessaire suite à l'observation du 30 juin 2014 du contrôleur financier relative à l'apurement concernant l'exercice 2012 de sorte que les crédits inscrits sont insuffisants et doivent être adaptés en conséquence.»

→ Comment se fait-il que cet apurement ait lieu deux ans après l'année budgétaire en question?

Développement durable

article 51.5.74.097; transfert d'une somme de 90.000 euros pour mobilier. Le Ministre explique ce transfert par le fait que les services en matière de classes moyennes et de tourisme ont été affectés auprès du Ministère de l'Economie et que les articles budgétaires de la section 51.5. ne tiennent pas compte de cette réaffectation.

article 51.5.74.090 ; le transfert de la somme de 155.600 euros s'explique par l'acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux dans l'intérêt des centres pour enfants, Dreibern et SNJ. Ces services ont été affectés auprès du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et les articles budgétaires de la section 51.5. ne tiennent pas encore compte de cette réaffectation.

Economie

article budgétaire 05.7.33.019; la somme de 3.500; explication fournie par le ministère: participation aux frais de recherche par approche directe d'un directeur pour l'association Tourist Center Clervaux

→ La commission souhaite avoir des explications supplémentaires

Education nationale

L'article budgétaire 10.2.12.191 (Institut de formation continue: partie théorique du stage de la fonction de formateur d'adulte) est insuffisant pour prendre en charge la deuxième édition de la formation théorique pour la fonction de formateur d'adulte pour la période d'octobre 2014 à janvier 2016, le Ministre a autorisé le transfert d'une somme de 70.000 euros.

→ L'envergure de cette somme demande des explications complémentaires.

Santé

article 14.1.12.125, deux dépenses d'un total de 10.000 euros, «études sur poste à risque». La Ministre justifie le transfert par le besoin d'être en mesure d'évaluer correctement par des études statistiques comparatives les données recueillies mensuellement via l'inventaire des postes à risque.

→ La commission souhaite avoir des explications supplémentaires.

Santé

article 14.1.12.264, trois dépenses d'un total de 16.980 euros:

- frais d'experts migration serveur informatique 8500 euros et
- frais d'experts société informatique spécialisée sur 6000 euros
- frais d'experts et d'études sécurité alimentaire sur 2480 euros.

Le Ministre de la Santé explique ce transfert par la «nécessité de la migration en 2014 de bases de données sur un serveur plus puissant, opération engendrant des dépenses pour une société spécialisée supérieures aux prévisions.»

Le transfert de 6000 euros est expliqué par exactement la même raison, tout comme le transfert de 2480 euros.

→ La commission souhaite avoir des explications supplémentaires.

3. Calendrier des travaux de la commission

Le calendrier distribué par courrier électronique en vue de la présente réunion est complété comme suit:

<i>Jour</i>	<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Ordre du jour</i>
lu	13 octobre 2014	14.00 h	PV 30.06 et 14.07 Rapport CC Chômage
lu	20 octobre 2014	14.00 h	PV réunion du 6 oct. Avis CC / compte général (6692)
ve	24 octobre 2014	10.30 h	Jointe CoFiBu : évolution des finances publiques
jeu	6 novembre 2014	10.00 h	Présentation du Rapport annuel relatif à l'exercice 2013 de la Cour des comptes européenne par M. Henri Grethen
lu	10 novembre 2014	14.00 h	- Avis CC établissements publics 2014 - Contrôle des comptes de la BCL → échange de vues

----- lu	----- - 17 novembre 2014	----- 14.00 h	----- Rapport Roger Negri / Coopération Rapports Gast. Gibéryen / établ. publics 2012 + 2013
lu	1 ^{er} décembre 2014	14.00 h	Suivi financier des grands projets infrastructuels → à voir avec ministère
lu	15 décembre 2014	14.00 h	Rapport de la ComExBu sur le rapport CC stations d'épuration

- **réunion non encore fixée:**

- rapports sur le rapport CC Kyoto

4. **Divers**

Le secrétariat est chargé de faire parvenir aux membres de la commission un document retraçant l'historique des discussions concernant le contrôle parlementaire des comptes de la Banque centrale.

*

Luxembourg, le 20 octobre 2014

La secrétaire,
Francine Cocard

La Présidente,
Diane Adehm